

La petite enfance à Nogent

LES MODES D'ACCUEIL



Février 2019



Nogent_{sur}marne

Sommaire

COMMENT S'INFORMER ? 3

COMMENT S'INSCRIRE ? 3

POINT ÉCOUTE 4

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Participations familiales 4

Réductions d'impôts 4

Aides financières de la CAF 4

ACCUEIL COLLECTIF

Établissements multi-accueil 5

Crèches parentales 6

Crèches inter-entreprises 7

Structures privées 7

ACCUEIL INDIVIDUEL

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) 8

Crèche familiale municipale 9

Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s 9

Emplois familiaux 10

Comment s'informer ?

SUR INTERNET

Les informations relatives à l'ensemble des modes d'accueil petite enfance sont disponibles sur le site Internet : ville-nogentsurmarne.com

POINT INFORMATION

L'intégralité des modes d'accueil est présentée lors d'un Point information, réunion collective organisée par la Ville et animée par une professionnelle de la petite enfance, à laquelle il est conseillé de venir sans enfant.

Planning disponible sur Internet

Salle polyvalente du Lieutenant Fleutiaux
8, rue du Port

Comment s'inscrire ?

3

Les affectations des enfants en structures multi-accueil se déroulent lors de commissions d'attribution, selon les places disponibles et la tranche d'âge de l'enfant.

DANS UN ÉTABLISSEMENT MUNICIPAL

L'inscription s'effectue sur rendez-vous, à compter du 7^e mois de grossesse, uniquement auprès du service Enfance - Éducation - Jeunesse. Prévoir environ 20 minutes.

OÙ S'INSCRIRE ?

Service Enfance - Éducation - Jeunesse
Maison de la famille
2, rue du Maréchal Vaillant
01 43 24 62 11

QUAND ?

Lundi, mardi, mercredi
de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30
Jeudi de 13h15 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h45



À LA NAISSANCE DE L'ENFANT

Envoyer un acte de naissance de l'enfant, dans les 15 jours qui suivent cette naissance, au service Enfance - Éducation - Jeunesse.

Puis, contacter le service pour suivre la demande.

DANS UN ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL

OÙ S'INSCRIRE ?

Démarche d'inscription et de suivi de la demande sur le service en ligne du Conseil départemental du Val-de-Marne : valdemarne.fr

Plateforme téléphonique : **3994** (coût d'un appel local)

Point écoute

En cas de situation particulière concernant la famille ou la santé, il est possible de rencontrer la coordinatrice petite enfance en entretien individuel. Rendez-vous à prendre auprès du service Enfance - Éducation - Jeunesse.

01 43 24 62 11.

Informations générales

PARTICIPATIONS FAMILIALES

La participation financière des parents est calculée en fonction des ressources de l'année N-2 et de la composition de la famille, suivant le barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales, disponible sur le site de la Ville.

RÉDUCTION D'IMPÔT

Les coûts afférents aux modes de garde petite enfance ouvrent droit à une réduction d'impôt. À ce titre, une attestation fiscale est délivrée chaque année par le service Enfance - Éducation - Jeunesse.

AIDES FINANCIÈRES DE LA CAF

Des dispositifs d'aide financière tels que la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) peuvent être demandés auprès des services de la CAF

dans le cadre de l'emploi d'une assistante maternelle agréée (hors crèche familiale), d'une garde à domicile ou d'un mode d'accueil au sein des micro-crèches privées.

0 820 25 94 10 - caf.fr

Accueil collectif

ÉTABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL MUNICIPAUX

Accueil de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école : d'une demi-journée à 5 jours hebdomadaires.

Les équipes sont composées de professionnels tels que puéricultrice, infirmière, psychologue, médecin, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance et agents auprès des enfants...

ARC-EN-CIEL

20, rue Raymond Josserand

01 48 76 10 48

Capacité d'accueil : 40 places

TOUT EN COULEUR - Fermeture pour travaux en juillet 2019.

7, rue Cabit

01 48 72 40 51

Capacité d'accueil : 23 places

MANDARINE

4, rue de la Muette

01 48 77 55 59

Capacité d'accueil :

60 places

LE JARDIN DES LUTINS

2, rue du Maréchal Vaillant

01 43 24 74 50

Capacité d'accueil : 60 places

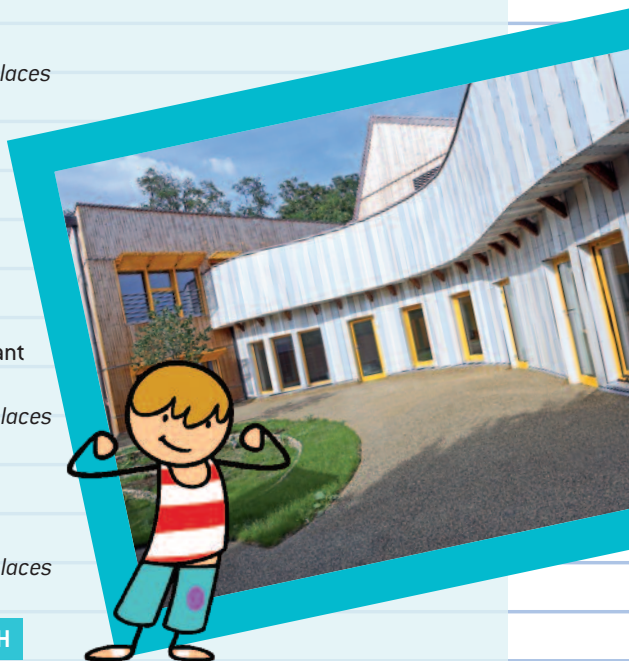
LE MOULIN DE BEAUTÉ

4, avenue Charles V

09 67 31 24 08

Capacité d'accueil : 60 places

HORAIRES > 7H30 / 19H



LA FARANDOLE

6, rue Paul Doumer

01 53 99 22 80

Capacité d'accueil : 12 places

Accueil des enfants à partir d'un an

Accueil d'une demi-journée à 5 jours hebdomadaires.

HORAIRES > 8H30 / 18H30 • 7H30 / 19H À PARTIR DE SEPT. 2019

L'accueil d'urgence permet de répondre à des situations difficiles et/ou imprévisibles (maladie grave, accident d'un parent...) ou à la demande des services sociaux. Il est destiné aux enfants n'ayant jamais fréquenté la structure. S'agissant d'un temps d'accueil limité et déterminé en fonction des besoins des familles, il ne garantit pas l'obtention d'une place définitive.

ÉTABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL DÉPARTEMENTAUX

CRÈCHE DE GAULLE

24, Grande Rue Charles de Gaulle

01 48 76 94 29

Capacité d'accueil : 50 places

CRÈCHE CURY

2, rue Cury

01 48 73 58 03

Capacité d'accueil : 50 places

HORAIRES > 7H30 / 19H



CRÈCHES PARENTALES

Ces structures associatives accueillent les enfants à partir de 3 mois. Les parents qui en sont membres sont également gestionnaires. Ils sont très impliqués dans la vie de la crèche et travaillent conjointement avec des professionnel(le)s pour la gestion administrative et pédagogique.

Pour une demande d'accueil, il convient d'adresser un courrier de motivation. La commission d'attribution des places a lieu une fois par an, en avril.

LES PETITS CANOTIERS

Capacité d'accueil : 16 places

LES PETITS MOUSSAILLONS

Capacité d'accueil : 17 places
124, boulevard de Strasbourg
09 53 22 79 75 entre 13h et 15h

HORAIRES > 7H45 /19H

CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Créées en partenariat avec des collectivités et des entreprises, elles ont pour vocation d'accueillir les enfants et leurs salariés. Inscriptions auprès des structures.

LA MAISON KANGOUROU

5-9, rue Anquetil
01 53 34 11 61
lamaisonkangourou.com

CRÈCHE COQUELICOT

People & baby (50 berceaux)
1/5, rue Jean Monnet
07 69 38 15 17

HORAIRES > 7H30 /19H30

HORAIRES > 8H/20H

STRUCTURES PRIVÉES

Les deux micro-crèches privées accueillent chacune 10 enfants, de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Accueil à temps plein, temps partiel et occasionnel.

BÉBÉLUNAUTES

8 bis, rue Hoche
06 08 56 71 59
06 35 15 03 89

BÉBÉPIRATES

5, rue de Nazaré
06 08 56 71 59
06 35 15 03 89

HORAIRES > 7H45 /19H15

HORAIRES > 8H /19H

MICRO-CRÈCHE LEQUESNE

17, rue Lequesne
0 811 696 535

HORAIRES > 8H /19H



Accueil individuel

Après l'obtention de l'agrément par le Conseil départemental, les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s doivent suivre une formation de 120 heures, dont 60 heures sont nécessaires avant de pouvoir accueillir les enfants à leur domicile.

RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

Les Petits Bouchons

Le RAM est un service municipal de proximité, gratuit. Il est ouvert aux parents, assistantes maternelles, employés familiaux et enfants gardés à domicile. Il propose une expérimentation de la vie en collectivité par des temps d'accueil jeux et d'activités d'éveil.

4 bis, rue de Fontenay

01 48 73 34 73

ram@ville-nogentsurmarne.fr

HORAIRES

Accueil jeux : enfants / assistant(e)s maternel(le)s / gardes à domicile :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h30 à 11h30.

Accueil individuel pour informations, conseils et orientations :
Sur rendez-vous, lundi de 14h à 17h30,
mardi de 14h à 18h,
vendredi de 14h à
16h30.



CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE

La crèche familiale emploie des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s par le Conseil départemental du Val-de-Marne. Ce sont des salariés de la Ville de Nogent, les parents ne sont pas employeurs.

Accueil des enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école, sans excéder l'amplitude de 9h30 par jour. Ce type d'accueil permet de concilier l'accueil de l'enfant au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) et celui d'un temps en collectivité (haltes jeux), une à plusieurs fois par semaine, au sein d'un établissement multi-accueil.

À PETITS PAS

7, rue Cabit
01 48 72 71 91

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Les parents recrutent une assistante maternelle agréée par le Conseil départemental, elle devient leur employée. Elle accueille les enfants à son domicile.

Après la naissance de l'enfant, la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s est disponible :

au RAM
4 bis, rue de Fontenay
01 48 73 34 73

**au secrétariat de la PMI
de l'Espace départemental
des solidarités**
24 bis, Grande Rue Charles de Gaulle
01 45 14 22 58
01 45 14 22 78

Renseignements

Pour toute information concernant l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile, consulter pajeemploi.urssaf.fr



EMPLOIS FAMILIAUX

Accueil de l'enfant au sein de son domicile par une personne recrutée par la famille, qui en est l'employeur. Ce mode de garde peut être simple ou partagé pour moitié au domicile d'une autre famille.

DIFFÉRENTS MOYENS DE RECRUTEMENT SONT À DISPOSITION DES FAMILLES DANS CETTE DÉMARCHÉ :

- Un panneau d'affichage de petites annonces gratuites, entre particuliers, installé dans le hall d'accueil de la Maison de la famille.
- Le site Internet de la Ville (ville-nogentsurmarne.fr) - rubrique Entre Nogentais, une rubrique d'annonces gratuites entre particuliers.



10



Notes

SERVICE ENFANCE - ÉDUCATION - JEUNESSE

Maison de la famille
2, rue du Maréchal Vaillant
01 43 24 62 11

*Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30 (fermé le jeudi matin)
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h45*



nogentsurmarne